

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE INDIVIDUELLE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération n°2021-12-17-06 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 17 décembre 2021 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu la délibération n° 2021-05-26-02 du directoire de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 26 mai 2021 fixant pour les aides individuelles accordées aux étudiants des *graduate tracks* du projet CAP GS, un montant minimal de 4.000€ et un montant maximal de 6.000€, par étudiant et par année universitaire ;

Vu la Convention Attributive d'Aide de l'A.N.R. (Agence Nationale de la Recherche) N° 20 – SFRI – 0003 signée le 29 janvier 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre du projet CAP GS, le Président de l'EPE UCA accorde une aide individuelle d'un montant de :

- **6 000 € à 14 étudiants pour une bourse complète**

Conformément à la délibération du *graduate track* INSTITUT DROIT ECONOMIE MANAGEMENT (**IDEM**) qui s'est tenu le 7 mars 2023.

Le versement se fera en deux fois pour les bourses complètes, un premier versement de 3000 euros au mois d'avril 2023 et un deuxième versement de 3000 euros en octobre 2023, sous réserve de leur réinscription au sein de l'UCA.

La liste des bénéficiaires est indiquée ci-après :

- [REDACTED], Niger, Master 1 Development Economics (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Burkina Faso, Master 1 Développement Durable (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Liban, Master 1 Développement Durable (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Burkina Faso, Master 1 Economie de la Santé (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Liban, Master 1 Finances Publiques (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- [REDACTED], Burkina Faso, Master 1 Finances Publiques (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois


- ██████████, Burkina Faso, Master 1 Finances Publiques (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- ██████████, Côte d'Ivoire, Master 1 Finances Publiques (bourses complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- ██████████, Niger, Master 1 Analyse économique/ Analyse de projets (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- ██████████, Burkina Faso, Master 1 Analyse économique/ Analyse de projets (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- ██████████, Cameroun, Master 1 Analyse économique/ Analyse de projets (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- ██████████, Côte d'Ivoire, Master 1 Analyse économique/ Analyse de projets (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- ██████████, Kenya, Master 1 Carrières internationales (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois
- ██████████, Ukraine, Master 1 Carrières internationales (bourse complète 10 mois) 600 euros sur 10 mois

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31/03/2023

Le Président



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

03 AVR. 2023

- Publié le

03 AVR. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.